



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°46

Etaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 98

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Lionel Cayet, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-Louis Lebas, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémerly, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Renouvellement du cadastre solaire pour une durée d'un an

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L229-26 du Code de l'Environnement,
Vu l'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,
Vu la délibération d'approbation du Plan Climat Air Énergie du 16 décembre 2021,
Vu la délibération N° 10-03-2022/ N°45 portant sur la mise en place du cadastre solaire en date du 10 mars 2022,
Vu la nécessité de maintenir et d'assurer le portage de la plateforme du cadastre solaire,

Considérant,

Que le 16 décembre 2021, la CCCA a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial et s'est ainsi dotée d'une ambitieuse stratégie de développement des énergies renouvelables.

En effet, le PCAET a défini 8 ambitions stratégiques et a identifié 27 objectifs opérationnels et notamment les objectifs suivants :

- Objectif 9 : Informer et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir,
- Objectif 11 : Élaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire.

Qu'afin de répondre à ces 2 objectifs, l'intercommunalité s'est dotée d'une stratégie solaire territoriale grâce à la création et à la mise à disposition, depuis 2 ans, d'un cadastre solaire. C'est un outil de communication et de sensibilisation permettant d'enclencher et de renforcer les démarches et dynamiques locales de production d'énergies renouvelables sur les territoires.

Que cet outil a insufflé une véritable dynamique en matière de transition énergétique et que de nombreux habitants s'en sont saisis pour étudier la faisabilité de projets solaires,
Que les problématiques actuelles renforcent l'intérêt pour l'énergie solaire,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

1. De renouveler le cadastre solaire pour une durée d'un an,
2. D'autoriser le paiement d'un montant de 1 680 €, correspondant à la maintenance et au portage de la plateforme,
3. D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.


Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11 /03 /2025 et publication ou notification du 11 /03/2025


